

Image not found or type unknown



Certicat urbanisme et adaptation mineures

Par **rliving**, le **01/10/2010** à **17:44**

Bonjour rnje me pose une petite questionrrnje suis intérressé par un terrain d 'une surface de 1420m² (ajout de deux parcelles) ,ou la surface minimum pour construire est de 1500m².rnEn me renseignant un peu , j ai vu que l ' on pouvait obtenir une adaptation mineures(dérogation par le maire de la commune) pour pouvoir construire.rnsoit une dérogation de 80m² soit 6%.rnj ai eu par oral l ' accord du maire , qu il signerait l ' accord du permis de construire ,soit l ' accord de cette dérogation.rnje me demandai si un accord oral suffisait , ou si je devais demandé auparavant le certificat d ' urbanisme incluant par ecrit cette dérogation.Qu'en pensez vousrnmerci